

les vastes créations de son apostolat dans des pays où tout était à faire... La, de simples et misérables cabanes...

Voilà du sublime on nous nous trompons fort : qu'on juge du vaste champ que fournissent au biographe cette vie de quatre-vingt sept années si pleines et si méritoires.

Les détails biographiques sont donc restreints et abrégés ; on nous dit juste ce que nous avons intérêt à savoir sur les principales époques, marquées de quelques faits importants.

CLAUDIEU HERBARD.

MELANGES RELIGIEUX.

MONTREAL, VENERDI 21 MARS 1851.

Première Page :—PARLEMENT BRITANNIQUE : Texte du projet de loi de Lord John Russell.

rent nous donnerent de l'eau jusqu'au genoux ; une troisième aurait infailliblement fait fondre notre chaloupe sous nos pieds ; nos forces diminuant à mesure qu'elles nous devenaient plus nécessaires, nous avançions fort peu, et nous craignions avec raison que notre chaloupe ne fut pleine d'eau avant que nous pussions toucher terre.

Je crus qu'il était temps d'exhorter tout le monde à se mettre par un acte de contrition en état de paraître devant Dieu ; j'avais jusque-là différé de le faire pour ne point aggraver l'épouvante, ou diminuer le courage ; mais il n'y avait plus à reculer, et je ne voulais pas avoir à me reprocher de ne m'être point acquitté de mon devoir.

Affaires Religieuses.

La prochaine malle d'Europe nous apportera probablement la nouvelle de la reconstruction du Ministère Anglais et nous apprendra si la mesure persécutrice de Lord J. Russell doit être reprise ou abandonnée.

LE MOUVEMENT EN IRLANDE. — Nous ne pouvons, dit le Tablet de Dublin, publier ce présent numéro, sans dire quelques mots pour assurer à nos frères d'Angleterre que le mouvement est commencé tout de bon en Irlande.

LA LOI PÉNALE. — Fermoy (Irlande) 6 février 1851. — Aujourd'hui, dit un Correspondant du Cork Examiner, les Catholiques de cette influente cité et de ses environs ont enregistré leur protestation et plein d'indignation contre l'injurieuse agression de Lord J. Russell, contre les libertés et l'indépendance de notre Eglise.

— Des assemblées de même genre ont été tenues à Randalstown, à Clonmel, à Upper Creggan, à Ballinascreeen, et partout des pétitions au parlement ont été signées avec enthousiasme ou préparées pour être mises en circulation.

— Il est vrai d'un autre côté, que les Catholiques Anglais, du moins jusqu'à tout dernièrement, se hâtaient beaucoup trop lentement. Un grand nombre d'entre eux, dit le Tablet, sont conformes à la description qu'on rapporte que le Duc de Wellington a donnée de Talleyrand — savoir, que sa contenance était si imperturbablement complaisante, que s'il eût été radement frappé par derrière, personne n'aurait pu, à juger seulement par les traits de son visage, s'apercevoir qu'il se passait rien d'extraordinaire.

grande et la petite noblesse — elle qui est si importante — favorisera l'assemblée de sa présence. Et puis enfin, beaucoup d'entre eux inclinèrent à croire que — dans les circonstances présentes — il semblerait — peut-être — en somme — mieux, si — pour éviter toute indiscretion on fausse démarche — ils jugeaient plus prudent de rester cachés — et de ne rien faire — pour le présent.

Cependant ils laissent le bill et les ministres aussi cordialement qu'il est possible à leurs naturels timides et sans énergie de haïr quelqu'un ; mais, comme ils semblent n'être pas entièrement éveillés, il est à présumer qu'ils n'agiront que lorsqu'ils sortiront tout à fait de leur sommeil.

Cependant, ajoute le Tablet, nous nous réjouissons de voir que dans d'autres parties de l'Angleterre — à Manchester, par exemple — un esprit plus actif et plus énergique prévaut. Nous avons la confiance qu'il produira de bons fruits dans toutes les parties de ce royaume.

D'après les dernières nouvelles d'Italie, on craignait, à Rome, qu'une insurrection ne fut tentée pendant le Carnaval. Le Général Français, Gêmeau, avait donné les ordres les plus stricts à ses troupes, et on dit que l'évêque se retira au château St. Ange.

Certains papiers qui ont été saisis dans le midi de la France, dans les mains d'hommes qui avaient fait parti du complot de Lyon, ont fait découvrir une conspiration, dont on dit que l'objet ostensible était d'assassiner le Pape et le Roi de Naples. De nombreuses arrestations ont eu lieu à Rome et à Naples.

LE SYNODE DE THURLES. — Il a été dit dans les journaux que la Lettre Synodale que les Evêques d'Irlande publièrent à la suite du Concile de Thurles, n'avait été adoptée que par une majorité de 13 Evêques contre 12. Les Secrétaires du Concile viennent de contredire cette assertion par le document suivant :

"Un avancé, attribué au Premier Ministre, affirmant que l'adresse du Synode de Thurles n'a été adoptée qu'à une seule voix de majorité, ayant été publié dans les rapports des procès-verbaux du Parlement, nous, les Secrétaires du Concile, sentons qu'il est de notre devoir de déclarer que cet avancé est tout à fait dénué de fondement, la dite adresse, telle que déjà mentionnée, ayant été lue en plein synode, et unanimement adoptée en notre présence par les pères du Concile, qui ont donné ordre de la publier.

"PATRICK LEAHY, D. D. Président du collège de Thurles. "PETER COOPER, D. D. Chanoine du Chapitre, Dublin. "D. O'BRIEN, Vic. Gén. de Waterford et Président du collège St. Jean."

CONVERSIONS.

Comme quelques-uns de nos confrères ont déjà mentionné le fait, nous pouvons dire maintenant que le Rév. M. Harper, ci-devant Ministre de St. Pierre, Pimlico, a été reçu dans le sein de l'Eglise, à la résidence Episcopale, Golden Square, par le Vicair-Général. Nous étions informé depuis quinze jours de l'intention du Rév. Monsieur de se séparer de l'Anglicanisme ; mais pour des motifs particuliers nous n'avons pas mentionné le fait.

Un correspondant bienveillant nous informe que le 8 courant, le Rév. R. A. Johnson, ci-devant ecclésiastique bénéficiaire de l'Eglise Etalbe, a été reçu dans le sein de l'Eglise catholique à Prior Park, par le Rév. J. B. Morris, autrefois son précepteur au Collège d'Exeter, Oxford. — Cath. Standard de Londres. — Le New-York Express et le Free-

ment en cette état pouvoir faire du feu ? nous en vinmes pour tant à bout après un temps considérable, il nous était plus nécessaire que tout autre secours, et quoiqu'il y eût déjà du temps que nous n'avions plus aucune nourriture, et que la faim dût nous presser ; nous ne pensâmes à satisfaire ce besoin qu'après que nous fûmes un peu réchauffés.

Vers trois heures après midi le Canot vint à terre, avec six hommes seulement ; la Mer était si grosse, qu'il n'était pas possible que plus de personnes s'y exposassent. Nous allâmes au devant, et primes toutes les précautions nécessaires pour le tirer à nous sans l'endommager ; c'était notre unique ressource ; sans ce Canot, nous n'aurions jamais pu aller chercher dans le Navire les Vivres que le Canonier avait sauvés, ni ramener les dix-sept hommes qui étaient encore dans le Bord.

Personne n'osa pourtant entreprendre d'y aller ce jour là. Nous passâmes la nuit bien tristement. Le feu que nous avions fait n'avait encore pu nous sécher et nous n'avions rien qui put nous servir de couverture dans une saison si rigoureuse. Le vent nous paraissait aggraver, et quoique le Navire fût fort, neuf, et bien lié, nous croyions avoir lieu de craindre qu'il ne put tenir jusqu'au lendemain sans se briser et que ceux qui y étaient ne périssent misérablement.

non's Journal de New-York ayant annoncé que le Rév. M. Gibson, de West Point, avait renoncé au Protestantisme, nous avions reçu produit cette nouvelle. Nous devons dire que M. Gibson a, depuis, contredit cet avancé.

Nécrologie.

Le Rév. Joseph Coolidge Shaw, fils de Robert G. Shaw, de Boston, est décédé le 10 courant, à l'âge de 30 ans, au Noviciat des Jésuites, à Frederic, Maryland. — Il avait été élevé dans l'Unitarisme, et s'était converti au catholicisme dans un voyage qu'il fit à Rome. Dans un second voyage dans la même ville, il se décida à l'état ecclésiastique et entra au "Collège des Nobles". De retour à Boston il fut ordonné Prêtre par M^r. Fitzpatrick. La mort de ce jeune et pieux ecclésiastique est un sujet de profonds regrets.

Réserves du Clergé.

La réponse du Secrétaire des colonies à l'adresse votée par l'Assemblée législative sur cette question, paraît en faire anticiper la solution définitive. Avec ce différend malheureux auront disparu, pour l'avantage de la seule province, les interminables dissensions dont il est nécessairement la source. Cette réponse de Lord Grey adressée à Lord Elgin, mentionne que l'adresse de la chambre d'Assemblée du Canada touchant les réserves, a été présentée à Sa Majesté et très-gracieusement reçue par elle. Sa Seigneurie exprime de plus que, tandis que les serviteurs de Sa Majesté regrettent beaucoup qu'un sujet entouré de tant de difficultés que celui des réserves ecclésiastiques ait été remis en discussion après un intervalle de quelques années, il leur a paru, après mûre délibération, qu'on devait acquiescer au désir exprimé par l'Assemblée dans cette adresse, et qu'en conséquence ils seront prêts à recommander au parlement de passer un acte qui autorise pleinement la législature provinciale à faire tels changements qu'elle pourra juger convenables aux arrangements existants à l'égard des réserves du clergé, pourvu que les intérêts existants soient respectés.

Lord Grey ajoute : "En adoptant cette conclusion, le gouvernement de S. M. a été principalement influencé par cette considération que si grands que fussent à son jugement les avantages qu'il y aurait à ne pas troubler un arrangement par lequel une certaine portion des terres publiques du Canada est destinée à créer un fonds pour l'instruction religieuse des habitants de la province, néanmoins la question de savoir si cet arrangement doit être maintenu ou s'il doit y être dérogé concerne si exclusivement le peuple du Canada, que la décision en devrait être laissée à la législature provinciale, à laquelle il appartient proprement de régler tout ce qui regarde les intérêts domestiques de la province."

"Il a donc paru au gouvernement de Sa Majesté qu'il lui serait impossible, sans dévier des principes sur lesquels il a toujours tenu que le gouvernement du Canada devait être conduit, de conseiller à Sa Majesté de ne pas acquiescer à la prière contenue dans l'adresse de la chambre d'Assemblée, et il a en d'autant moins de peine à en venir à cette conclusion qu'il a observé avec satisfaction que l'Assemblée, dans son adresse, a reconnu les droits de ceux qui jouissent maintenant de revenus provenant du fonds réalisé par la vente de terres dont il s'agit, et n'a pas demandé que par dérogation à l'acte du parlement impérial maintenant en vigueur la législature provinciale fut autorisée à interrompre la jouissance de ces revenus la vie durant de ceux qui les reçoivent."

"La marche ainsi prise par l'Assemblée est également d'accord avec une saine politique et avec la justice, et a obvié à ce qui eût été sans cela un grand obstacle à l'accomplissement de l'objet qu'elle avait en vue. "Vous ferez mettre des copies de cette dépêche sous les yeux des deux chambres du parlement du Canada à sa prochaine réunion."

rent tous nos gens en bonne santé, et qui avaient passé la nuit beaucoup plus à leur aise que nous, puisqu'ils avaient eu de quoi boire et manger, et qu'ils étaient à couvert. On mit quelques vivres dans le canot, nos gens y passèrent, et on les amena auprès de nous fort à propos, car la faim commençait à nous presser cruellement.

Nous primes donc ce qui nous était nécessaire pour un repas, c'est-à-dire environ trois onces de viande pour chacun, un peu de bouillon et quelques légumes que nous y avions mis. Il fallait nous ménager, et ne pas nous exposer à manquer si tôt de vivres. On envoya une seconde fois au navire pour sauver les outils du charpentier, du gendron, ce qui était nécessaire pour raccommoder la chaloupe, une hache pour couper du bois, et quelques voiles pour cabanner. Tout cela nous fut d'un grand secours, et principalement les voiles, car il tomba la nuit près de deux pieds de Neige.

Le lendemain seize Novembre pendant que les uns allèrent à Bord chercher des vivres, les autres travaillèrent à tirer la Chaloupe du sable et parvinrent à la mettre à sec par le moyen d'une double calliome. L'état où nous la trouvâmes nous fit voir combien nous avions été prêts de notre perte, et nous ne pouvions comprendre comment elle avait pu nous amener à terre ; nous employâmes tous nos soins à la remettre en état, la vergue d'alimon qui était venue à la côte, nous servit à lui faire une quille, nous fîmes l'étabot avec un morceau de bois que nous coupâmes dans la forêt, l'on

HONNETE PROCÉDÉ DU MONTREAL GAZETTE ! — Il y a quelques mois, le Montreal Gazette accusa les Melanges Religieux d'avoir dit que l'Evêque de Montréal méritait un plan pour obtenir le reconversion des Biens des Jésuites, et que, quand tout serait bien préparé pour cette mesure, ce Prélat commencerait à agir. Nous avons nié positivement, dans le temps, cet avancé du Montreal Gazette, et nous avons dit que si ce journal ne prouvait son assertion, les lecteurs en devraient conclure qu'il substituait à la vérité les rêves de son imagination. Le Montreal Gazette ne répondit point à notre défi, et voilà qu'aujourd'hui, sans aucun égard pour notre dénégation, il répète le même avancé. A ce procédé si peu honnête, il ajoute une insinuation d'une malice satanique. Il s'appuie d'une diatribe de L'Avenir au sujet de l'élection de Kamoumska, pour faire croire à ses lecteurs que l'Evêque de Montréal commence l'exécution de son prétendu plan, en intriguant, sans doute par le moyen des Prêtres de ce Comté, dans cette récente élection. Après les supercheres du père du mensonge, nous ne pensons pas qu'il soit possible d'inventer une manière plus diabolique que celle-là de dénigrer ses ennemis. C'est là une politique d'enfer, et pour y avoir recours il faut appartenir à cette école dont le père a dit à ses adeptes : " Il faut mentir comme des diables, non pas timidement, mais impudement."

CATECHISME POLITIQUE, ETC.

PAR A. GÉRIN-LAJOIE. PUBLICATION NOUVELLE.

La notion exacte du droit constitutionnel, des bases de l'organisation politique du Canada, a paru manquer jusqu'à ce jour à une portion notable de nos concitoyens. En effet, le texte des traités qui ont accompagné ou suivi la reddition du Canada à l'Angleterre, du ensemble de la législation locale, de notre Acte Constitutionnel lui-même, se trouvant consigné dans des recueils épars et d'un coût élevé, la recherche en était d'autant plus difficile au grand nombre de ceux que ces choses intéressent. M. A. Gérin-Lajoie, avocat, vient de remplir cette lacune importante de l'éducation populaire en ce pays en mettant au jour une compilation abrégée des matières que nous venons d'indiquer, sous la forme d'une jolie brochure ayant pour titre : — "Catechisme politique ; ou éléments du droit public et constitutionnel du Canada, mis à la portée du peuple ; avec un appendice contenant les dispositions encore en force des capitulations, du traité de paix, et des actes constitutionnels du Canada ; le texte de l'acte d'Union des deux provinces et les amendements qu'il a subis depuis sa promulgation ; ainsi que divers autres enseignements d'utilité générale." L'exécution typographique de ce recueil est irréprochable ; il se vend à l'imprimerie de L. Perrault, rue St. Vincent, et chez les principaux Libraires.

L'auteur a joint aux articles dont l'énumération précède une liste complète des membres de l'Assemblée législative, du conseil législatif, et du conseil exécutif du Bas-Canada, (aussi des dix messieurs dont Lord Gosford soumit les noms à la Reine, p. 140 en 1837, pour être ajoutés au conseil législatif, et qui ne le furent point.) depuis l'établissement du gouvernement représentatif en ce pays jusqu'à nos jours. C'est là un compendium devenu indispensable et dont aucun journal périodique ne saurait tenir lieu.

On nous remet la livraison de mars du Temperance Advocate, publication véritablement populaire qui, à part l'excellente cause de la tempérance, avocasse aussi d'autres thèses dignes de toutes les sympathies du peuple ; celles, par exemple, de l'éducation et de l'agriculture. Cette dernière livraison contient la suite d'un récit douloureux où se reflète un tableau des infortunes et de la dégradation de l'ivrogne, père d'une famille qui l'abreuve d'amertumes et de misères. Des productions de ce genre écrites avec le talent que l'auteur de cette histoire met à la raconter, sont de nature à profiter essentiellement à la génération qui s'élève, si la feuille obtient autant de lecteurs qu'elle semble mériter d'en obtenir. Nos

fit les deux bordages du fonds avec des planches que l'on alla chercher à bord, enfin, elle fut rétablie aussi bien qu'il nous était possible de le faire.

Je mets à une autre fois à vous écrire la suite de mon naufrage, je serais bien aise, avant de continuer, d'apprendre de vos nouvelles, elles m'intéressent personnellement plus que moi qui suis avec l'amitié la plus vive, Mon cher frère, Votre affectionné frère EMMANUEL CRESPEL Récollet. De Paderborn, le 13 Février 1742

PENSEES.

La chose qui vieillit le plus tôt, c'est le bienfait ou une nouvelle.

Un vieil égoïste est comme le gladiateur longtemps victorieux, mais obligé de reparaitre toujours dans l'arène où il est enfin égorgé par un de ses élèves.

Il y a une sorte de vibration morale qui retentit entre les esprits passionnés comme des cordes à l'unisson : avec les fous on devient fou.

Les vérités que l'on aime le moins à entendre, sont souvent celles qu'il importe le plus de savoir.

Le retard d'un bienfait le gâte, le flétrit.